

SAS QUAI DE LA GIRONDE

Paris, le 22 novembre 2023

Mairie de PARIS
Direction de la Voierie
6 Promenade Claude Levi-Strauss
CS 51388 – 75639 PARIS cedex 13

RAR : 1A 190 642 1513 8

Opération : QUAI DE LA GIRONDE –16 à 22 Avenue Corentin CARIOU– 75019 PARIS

Objet : Demande d'accord de principe du gestionnaire de la voirie pour le surplomb des balcons sur le domaine public

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire portant sur les parcelles BK12 et BK13, situées à l'angle de l'avenue Corentin CARIOU et du Quai de la Gironde à Paris 19, nous sollicitons votre accord pour le surplomb des balcons sur le domaine public.

En effet, l'un des bâtiments de notre projet présente un débord de balcon de 1m par rapport à l'alignement à partir de 3,20m de hauteur au-dessus du trottoir sur le Quai de la Gironde. Ce surplomb sur le domaine public représente une surface de 0,63m².

A cet égard, nous vous transmettons en pièce jointe un plan masse du projet, un plan de la façade sur rue ainsi qu'une vue en coupe.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Samuel TOPOLANSKI
Directeur Opérationnel

DEMANDE D'ACCORD
 AUPRES DU GESTIONNAIRE DU
 DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
 AUTORISANT LA SALLIE DE
 CORNICHES ET DE BALCONS EN
 SURPLOMB DE L'AVENUE
 CORENTIN CARIOU ET DU QUAI DE
 LA GIRONDE

MAÎTRISE D'OUVRAGE
 NEXITY IR PROGRAMMES SEERI
 25 Allée Vauban
 CS50068 59 562 LA MADELEINE
 CEDEX
 FRANCE

MAÎTRISE D'OEUVRE

PETITDIDIERPRIoux
 47, rue Popincourt
 75011 Paris
 FRANCE
 +33 (0)1 58 30 53 53

OYAPOCK
 23 Passage de la main d'or
 75011 Paris
 FRANCE
 +33 6 87 40 49 44

Agence Pierre Antoine Gatier
 30 rue Guynemer
 75006 Paris
 FRANCE
 +33 (0)1 40 46 08 80 66

DESCRIPTION

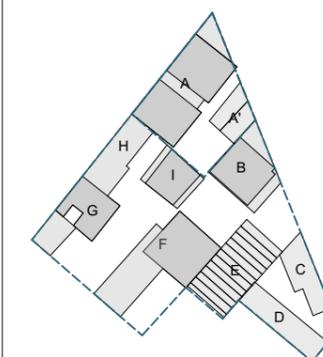
01
PLAN DE SITUATION DU
TERRAIN

EMETTEUR	ECHELLE
PPX	1:0,94



LEGENDE

----- Limite unité foncière

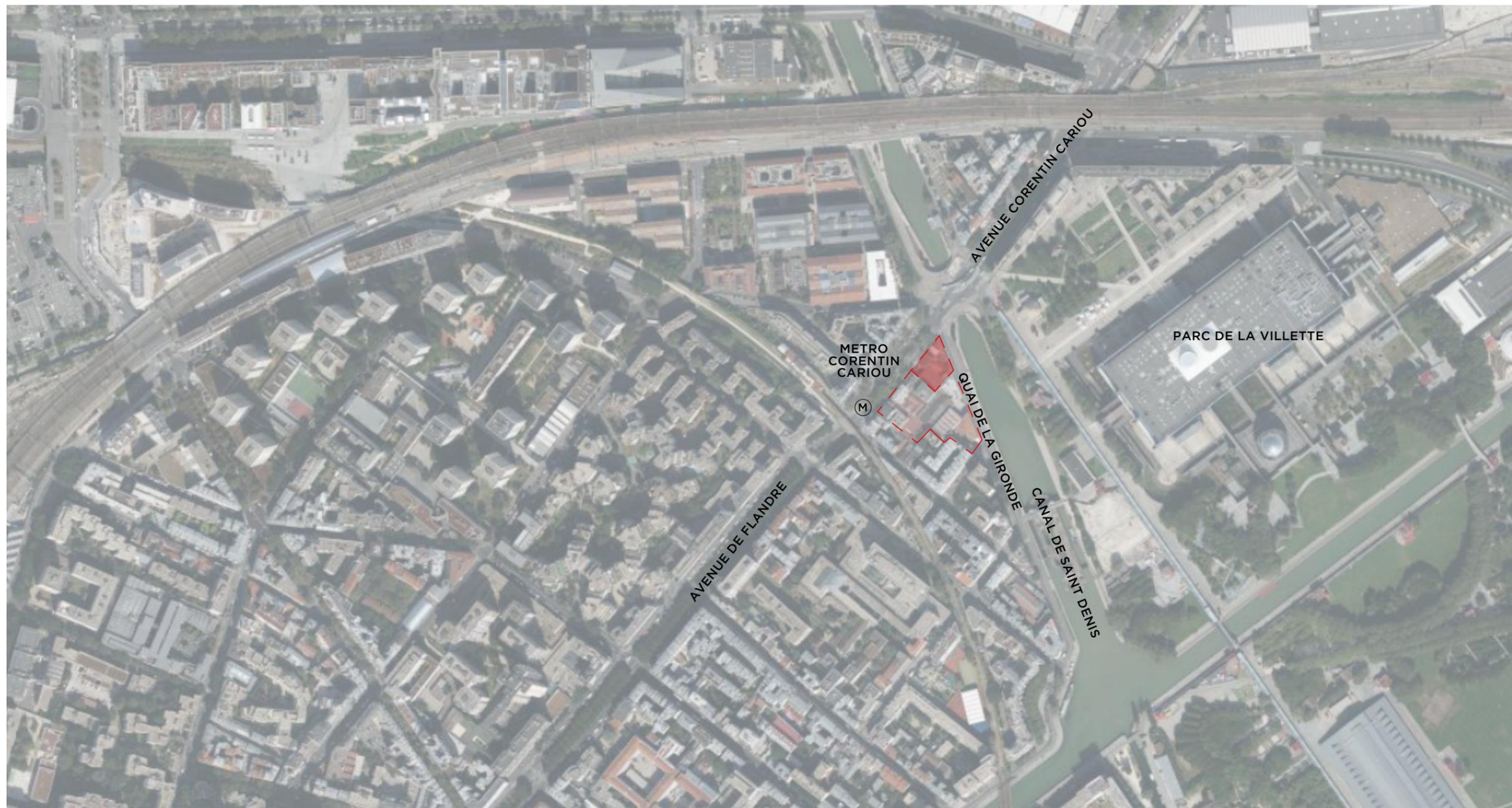


01
PLAN DE
SITUATION DU
TERRAIN

INDICE

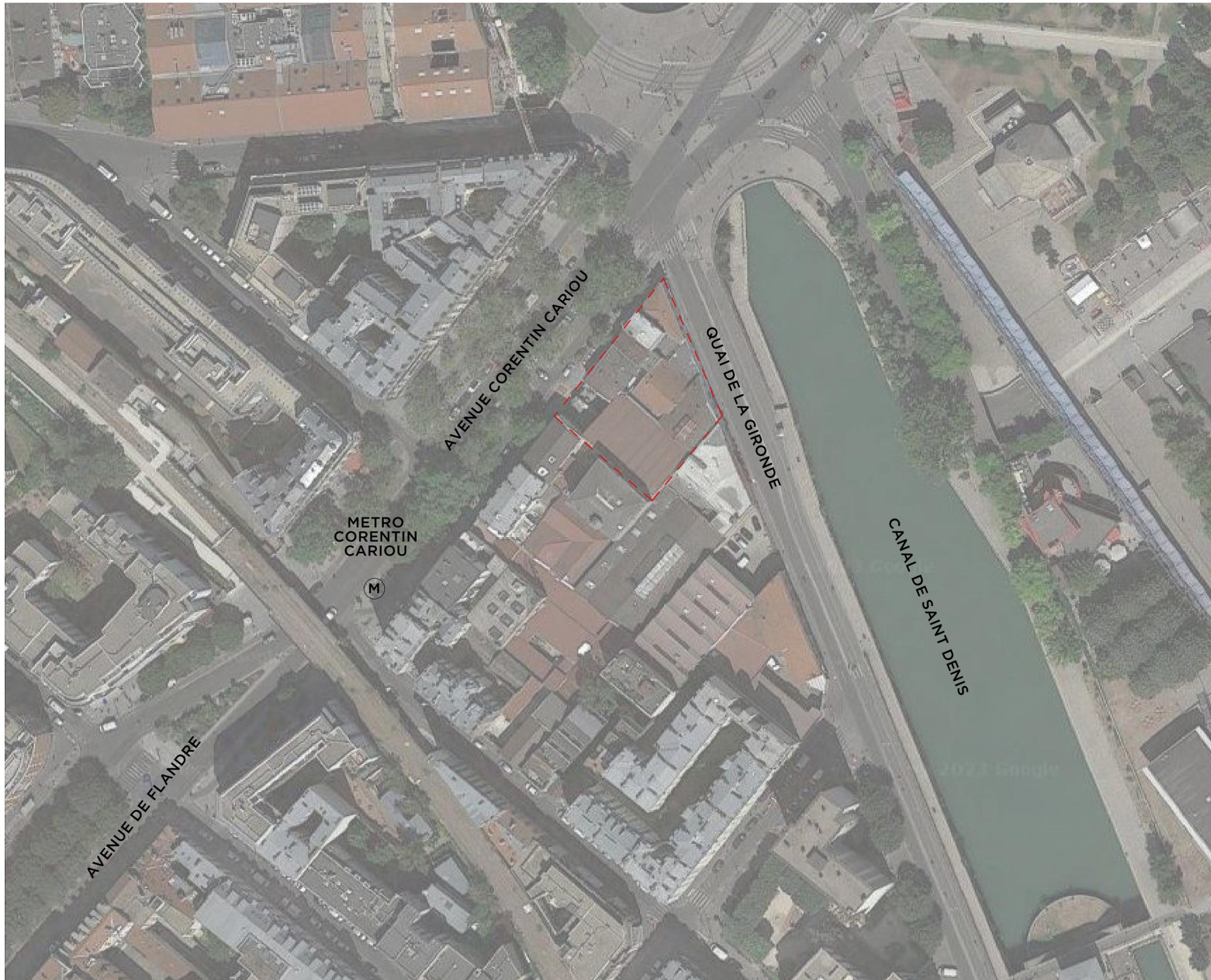
PHASE
 PC

DATE : 11 Décembre 2023



Plan de situation échelle 1/5000





DEMANDE D'ACCORD
 AUPRES DU GESTIONNAIRE DU
 DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
 AUTORISANT LA SALLIE DE
 CORNICHES ET DE BALCONS EN
 SURPLOMB DE L'AVENUE
 CORENTIN CARIOU ET DU QUAI DE
 LA GIRONDE

MAÎTRISE D'OUVRAGE
 NEXITY IR PROGRAMMES SEERI
 25 Allée Vauban
 CS50068 59 562 LA MADELEINE
 CEDEX
 FRANCE

MAÎTRISE D'OEUVRE
 PETITDIDIERPRIoux
 47, rue Popincourt
 75011 Paris
 FRANCE
 +33 (0)1 58 30 53 53

OYAPOCK
 23 Passage de la main d'or
 75011 Paris
 FRANCE
 +33 6 87 40 49 44

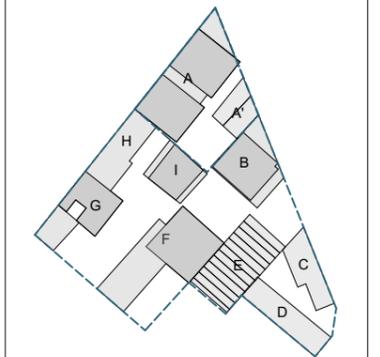
Agence Pierre Antoine Gatier
 30 rue Guynemer
 75006 Paris
 FRANCE
 +33 (0)1 40 46 08 80 66

DESCRIPTION
02
PLAN DE SITUATION DU
TERRAIN

EMETTEUR	ECHELLE
PPX	1:0,65



LEGENDE
 - - - - - Limite unité foncière



02	INDICE
PLAN DE SITUATION DU TERRAIN	

PHASE
 PC

DATE : 11 Décembre 2023

DEMANDE D'ACCORD
 AUPRES DU GESTIONNAIRE DU
 DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
 AUTORISANT LA SALLIE DE
 CORNICHES ET DE BALCONS EN
 SURPLOMB DE L'AVENUE
 CORENTIN CARIOU ET DU QUAI
 DE LA GIRONDE

MAÎTRISE D'OUVRAGE
 NEXITY IR PROGRAMMES SEERI
 25 Allée Vauban
 CS50068 59 562 LA MADELEINE
 CEDEX
 FRANCE

MAÎTRISE D'OEUVRE
 PETITDIDIERPRIoux
 47, rue Popincourt
 75011 Paris
 FRANCE
 +33 (0)1 58 30 53 53

OYAPOCK
 23 Passage de la main d'or
 75011 Paris
 FRANCE
 +33 6 87 40 49 44

Agence Pierre Antoine Gatier
 30 rue Guynemer
 75006 Paris
 FRANCE
 +33 (0)1 40 46 08 80 66

DESCRIPTION

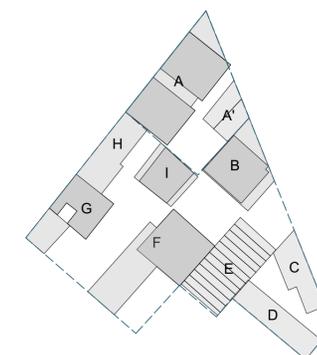
03
PLAN MASSE DES
CONSTRUCTION
CONCERNES

EMETTEUR	ECHELLE
PPX	1:500, 1:200



LEGENDE

----- Limite unité foncière



03
PLAN MASSE
DES
CONSTRUCTION
N CONCERNES

INDICE

PHASE
 PC

DATE : 11 Décembre 2023



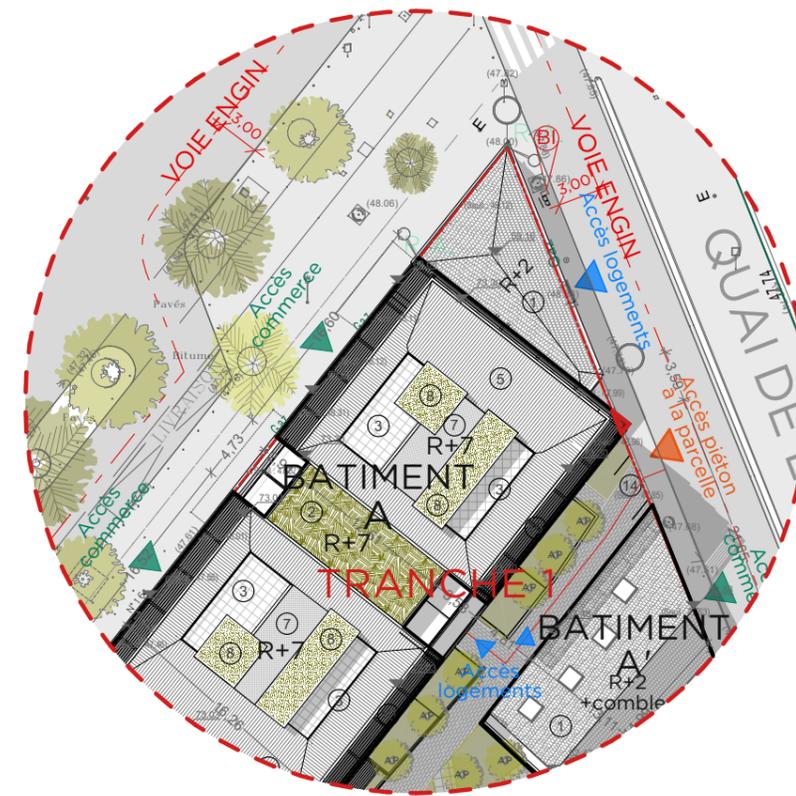
PLAN MASSE 1/200
ZONE 01 CONERNEE PAR LA DEMANDE DE DEROGATION

DEMANDE D'AUTORISATION N°1

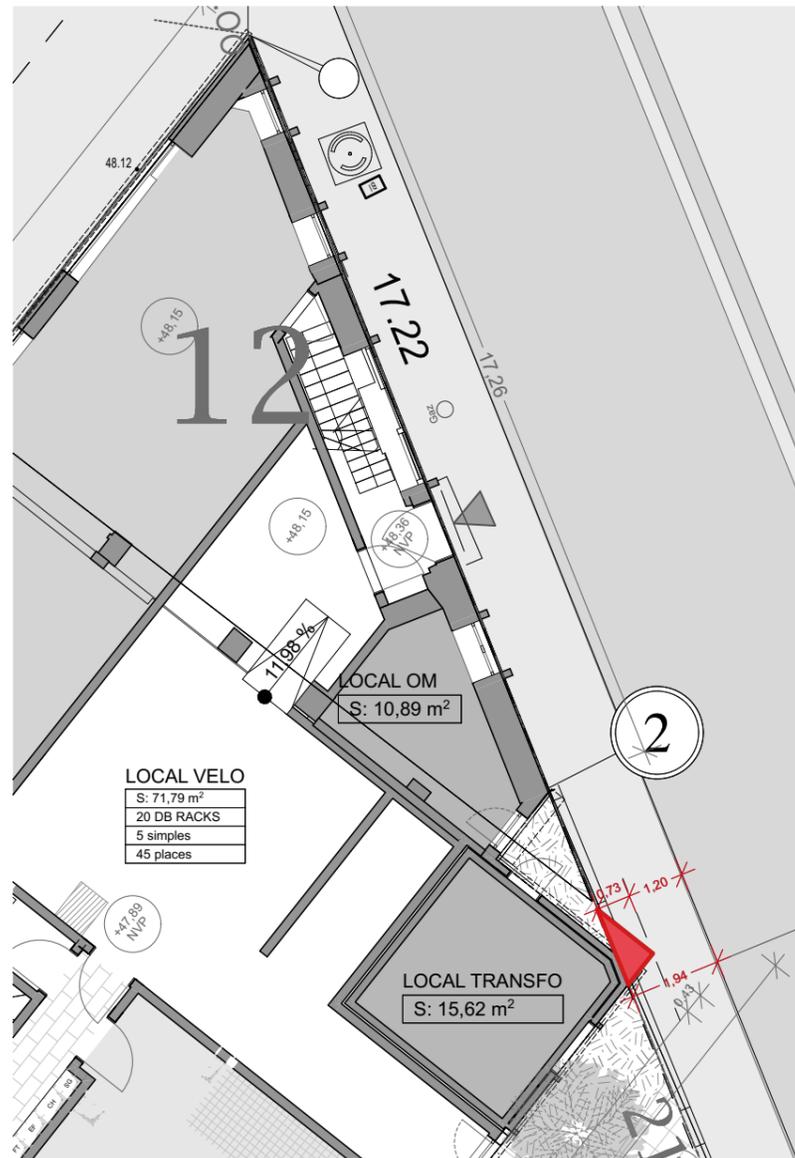
TRANCHE 1 - Bâtiment A

1) DEMANDE D'AUTORISATION DE SURPLOMB SUR LE DOMAINE PUBLIC

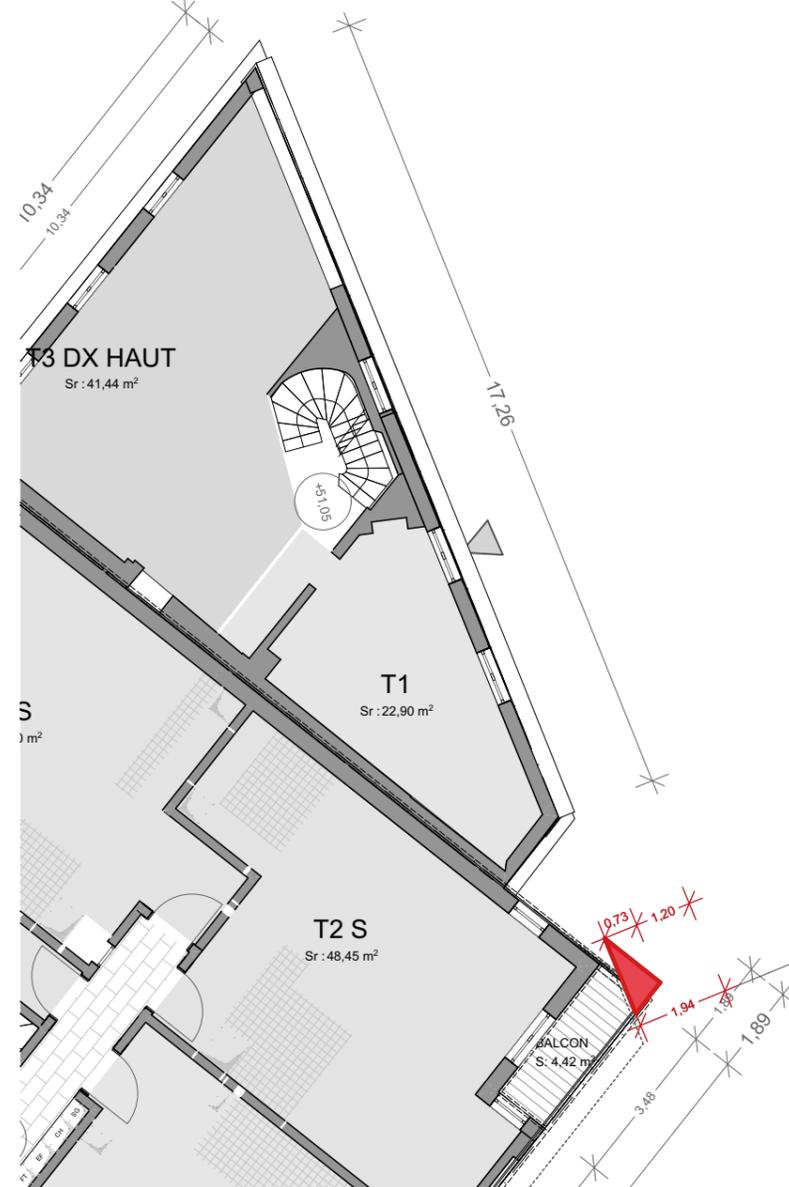
La société NEXITY envisage l'édification d'un projet immobilier à l'angle de l'avenue Corentin Cariou et du quai de la Gironde dans le 19ème arrondissement de Paris (75019). Toutes ces voies ont une largeur supérieure à 8m.
Conformément au règlement du plan local d'urbanisme, le projet présente un débord de balcon de 1m par rapport à l'alignement à partir 3,20m de hauteur au dessus du trottoir sur le quai de la Gironde qui laisse un trottoir de 1.20m de largeur. La superficie du débord sur le domaine public représente env 0.63m². Aussi, par la présente, nous vous sollicitons pour une autorisation de surplomb du domaine public le long de cette voie.



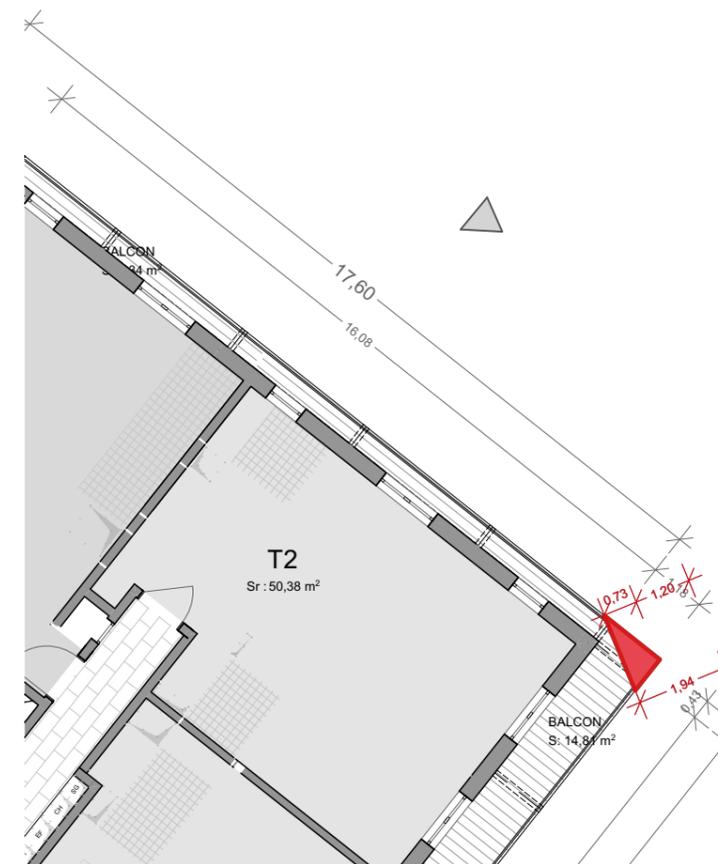
PLAN MASSE 1/500
ZONE CONERNEE PAR LA DEMANDE DE DEROGATION



EXTRAIT PLAN RDC 1/150



EXTRAIT PLAN R+1 1/150



EXTRAIT PLAN R+4 1/150

DEMANDE D'ACCORD
AUPRES DU GESTIONNAIRE DU
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
AUTORISANT LA SALLIE DE
CORNICHES ET DE BALCONS EN
SURPLOMB DE L'AVENUE
CORENTIN CARIOU ET DU QUAI DE
LA GIRONDE

MAÎTRISE D'OUVRAGE
NEXITY IR PROGRAMMES SEERI
25 Allée Vauban
CS550068 59 562 LA MADELEINE
CEDEX
FRANCE

MAÎTRISE D'OEUVRE
PETITDIDIERPRIoux
47, rue Popincourt
75011 Paris
FRANCE
+33 (0)1 58 30 53 53

OYAPOCK
23 Passage de la main d'or
75011 Paris
FRANCE
+33 6 87 40 49 44

Agence Pierre Antoine Gatier
30 rue Guynemer
75006 Paris
FRANCE
+33 (0)1 40 46 08 80 66

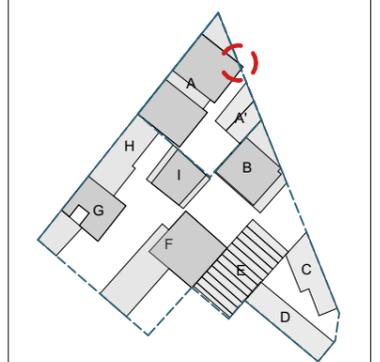
DESCRIPTION
ZONE 01
Saillie en plan sur le quai
de la Gironde

EMETTEUR	ECHELLE
PPX	1:150



LEGENDE

----- Limite unité foncière



ZONE 01
Saillie en plan
sur le quai de la
Gironde

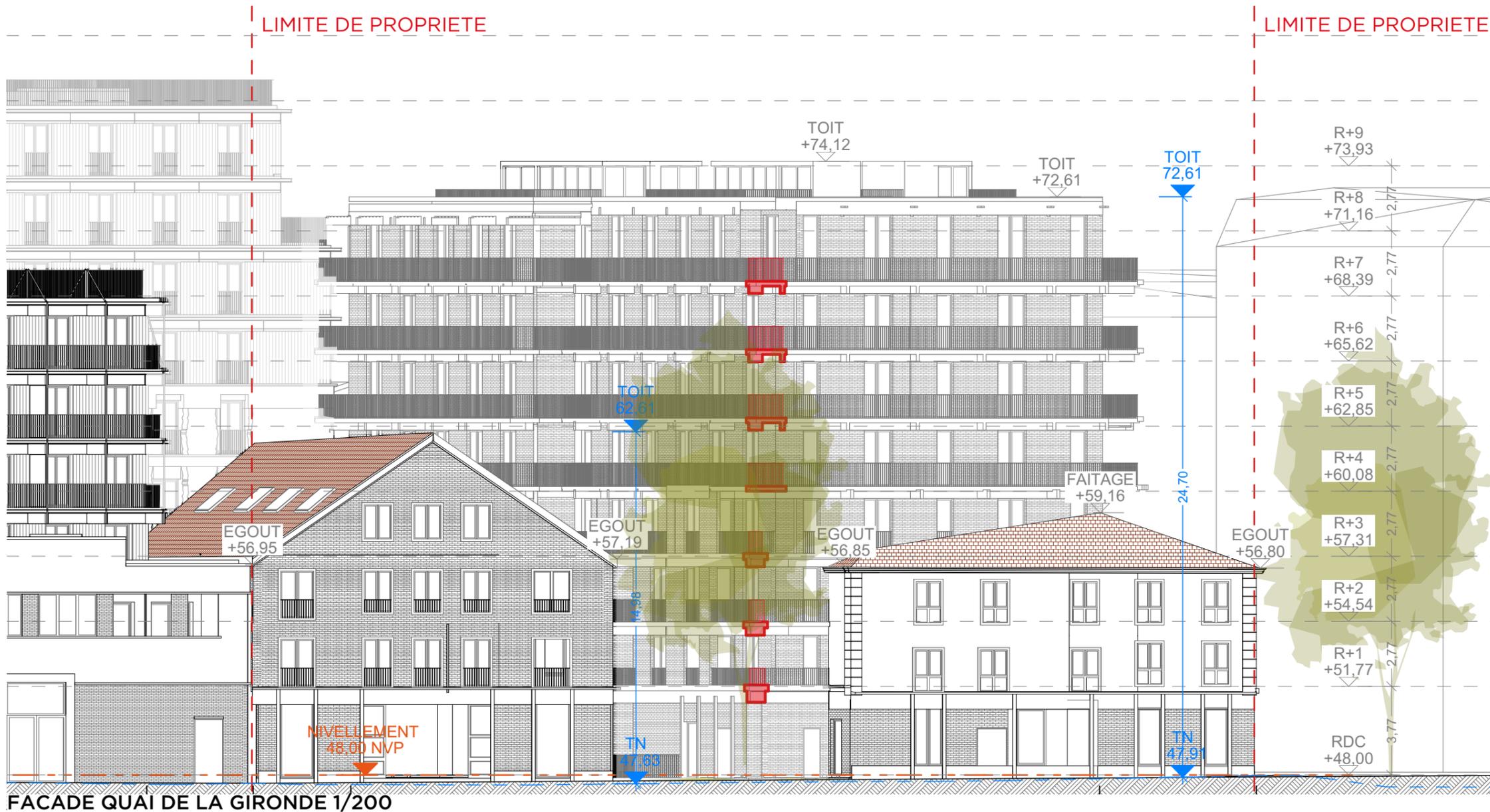
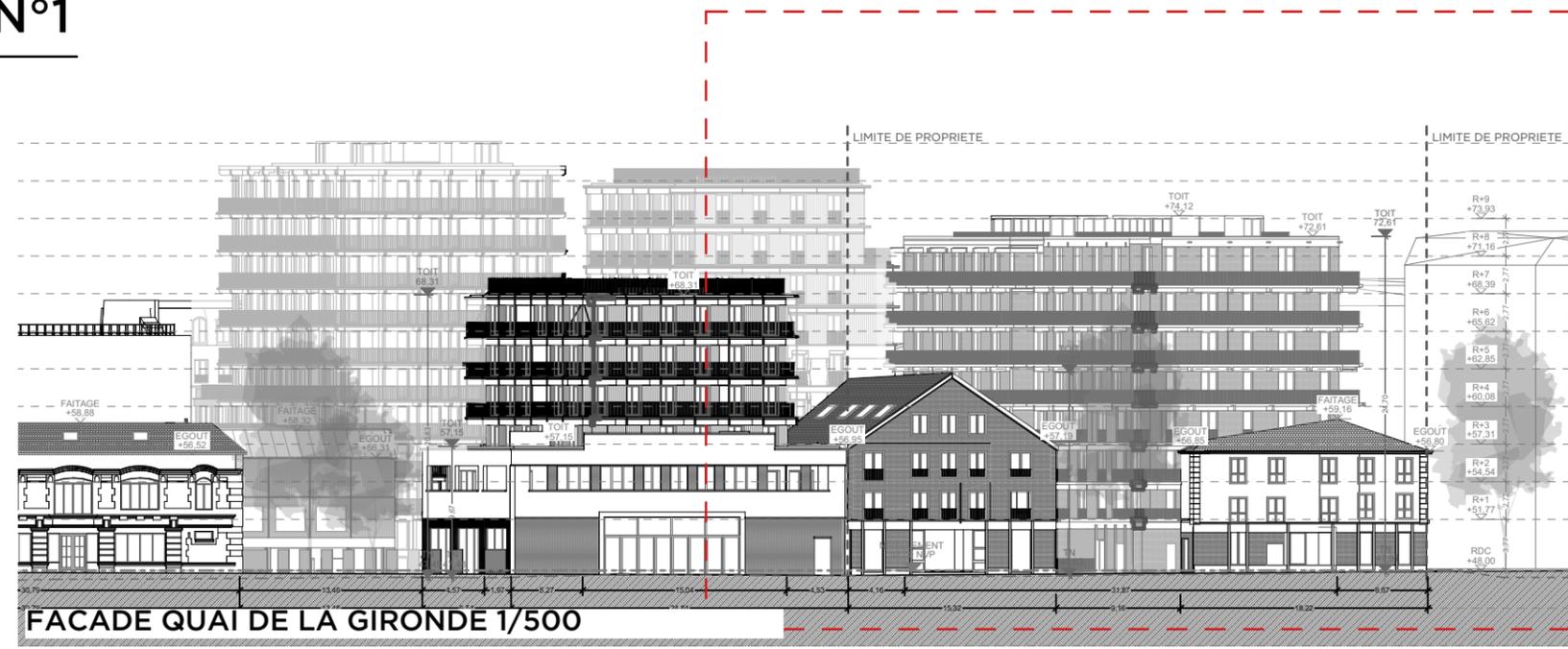
INDICE
PHASE
PC

DATE : 11 Décembre 2023

DEMANDE D'AUTORISATION N°1

TRANCHE 1 - Bâtiment A

 Débords du projet concerné



DEMANDE D'ACCORD
AUPRES DU GESTIONNAIRE DU
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
AUTORISANT LA SALLIE DE
CORNICHES ET DE BALCONS EN
SURPLOMB DE L'AVENUE
CORENTIN CARIOU ET DU QUAI DE
LA GIRONDE

MAÎTRISE D'OUVRAGE
NEXITY IR PROGRAMMES SEERI
25 Allée Vauban
CS50068 59 562 LA MADELEINE
CEDEX
FRANCE

MAÎTRISE D'OEUVRE
PETITDIDIERPRIoux
47, rue Popincourt
75011 Paris
FRANCE
+33 (0) 1 58 30 53 53

OYAPOCK
23 Passage de la main d'or
75011 Paris
FRANCE
+33 6 87 40 49 44

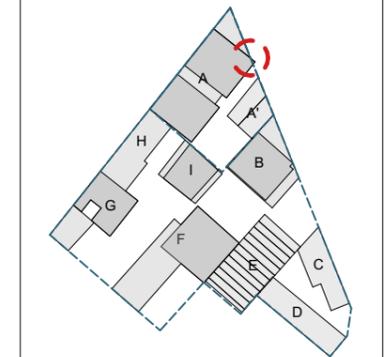
Agence Pierre Antoine Gatier
30 rue Guynemer
75006 Paris
FRANCE
+33 (0) 1 40 46 08 80 66

DESCRIPTION
ZONE 01
Saillie en façades sur le
quai de la gironde

EMETTEUR	ECHELLE
PPX	1:200, 1:500



LEGENDE
----- Limite unité foncière



ZONE 01
Saillie en
façades sur le
quai de la
gironde

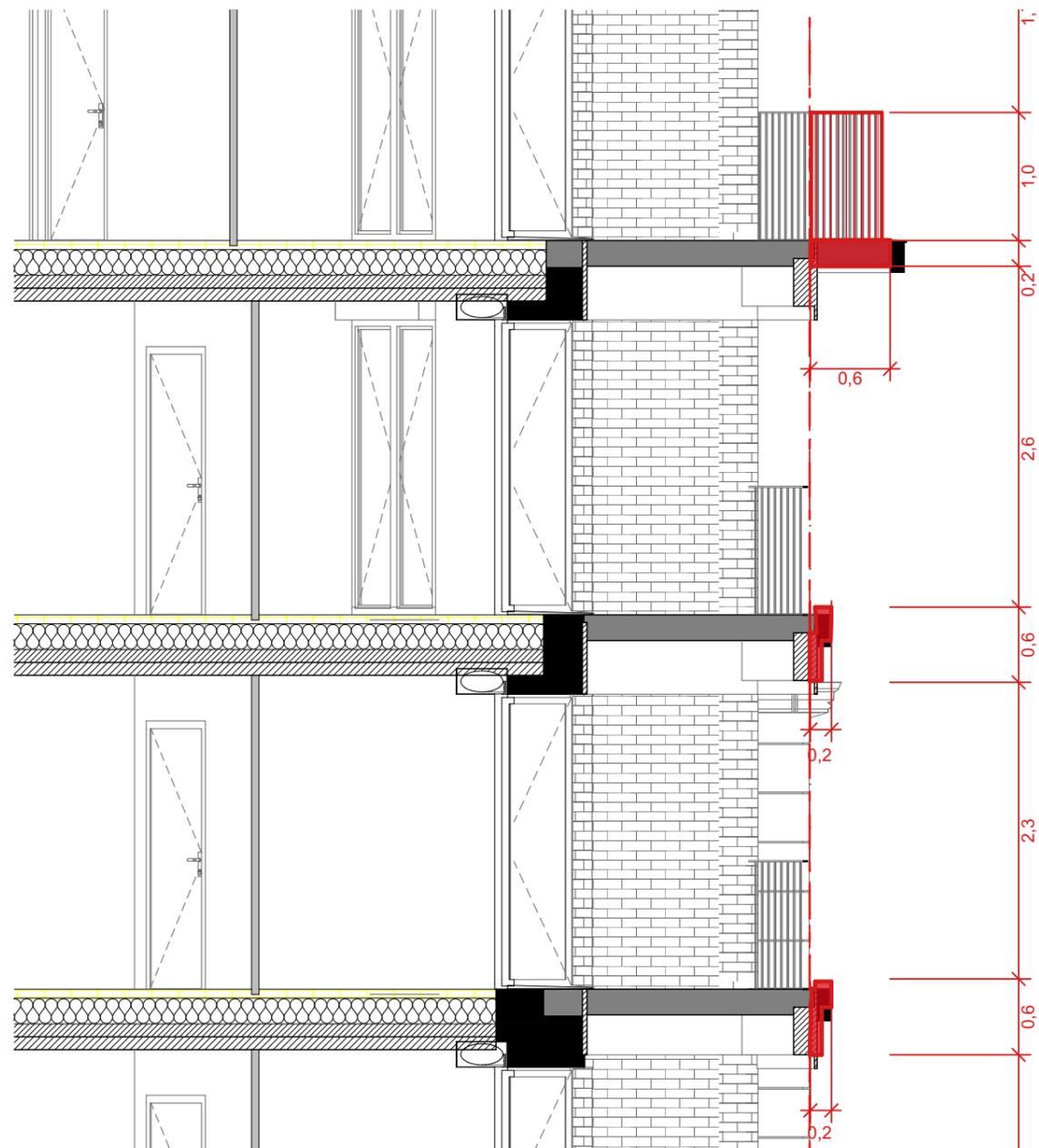
PHASE
PC

DATE : 11 Décembre 2023

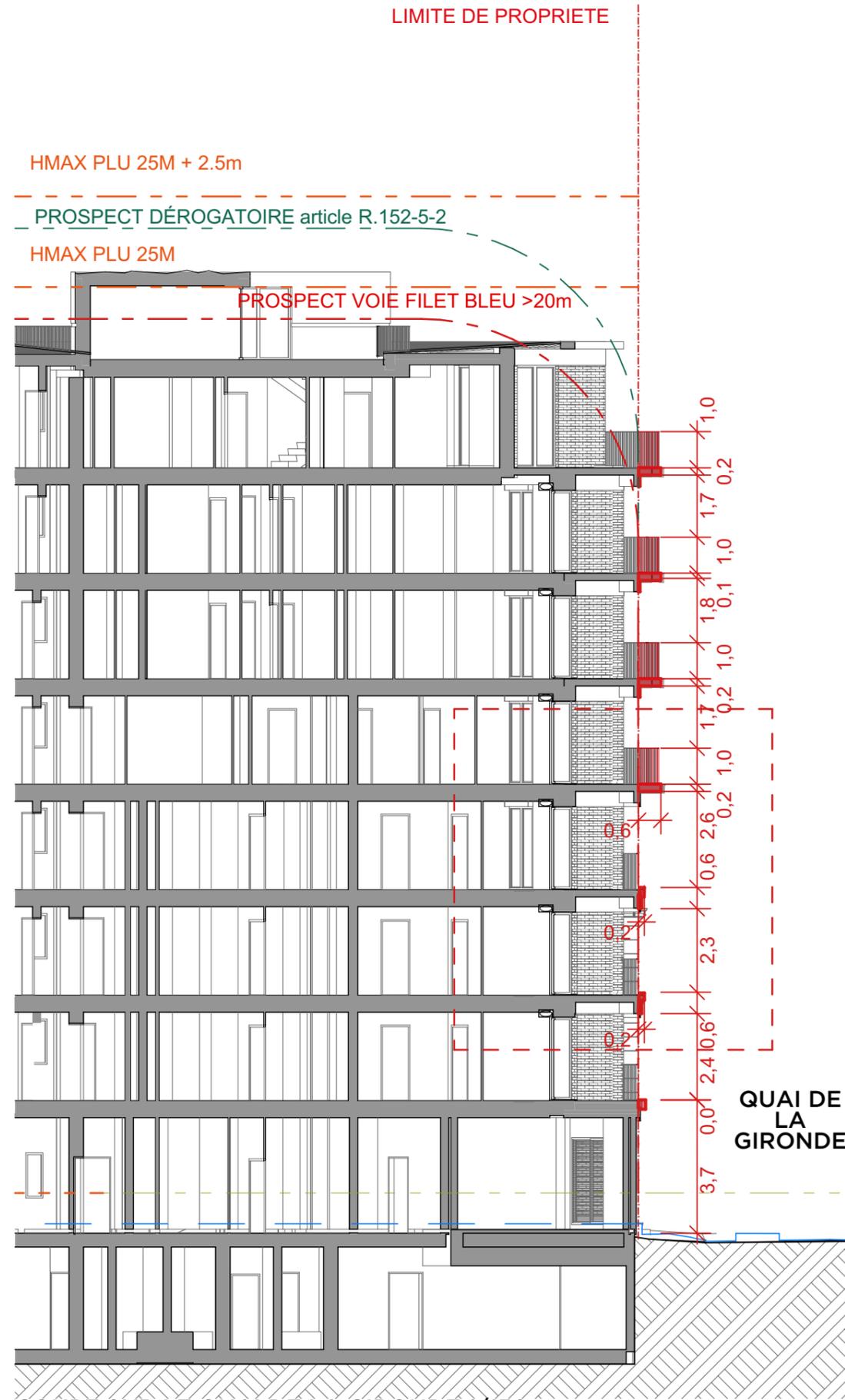
DEMANDE D'AUTORISATION N°1

TRANCHE 1 - Bâtiment A

 Débords du projet concerné



ZOOM COUPE SUR LE QUAI DE LA GIRONDE 1/50



COUPE SUR LE QUAI DE LA GIRONDE 1/150

DEMANDE D'ACCORD
 AUPRES DU GESTIONNAIRE DU
 DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
 AUTORISANT LA SALLIE DE
 CORNICHES ET DE BALCONS EN
 SURPLOMB DE L'AVENUE
 CORENTIN CARIOU ET DU QUAI DE
 LA GIRONDE

MAÎTRISE D'OUVRAGE
 NEXITY IR PROGRAMMES SEERI
 25 Allée Vauban
 CS50068 59 562 LA MADELEINE
 CEDEX
 FRANCE

MAÎTRISE D'OEUVRE
 PETITDIDIERPRIoux
 47, rue Popincourt
 75011 Paris
 FRANCE
 +33 (0)1 58 30 53 53
 OYAPOCK
 23 Passage de la main d'or
 75011 Paris
 FRANCE
 +33 6 87 40 49 44

Agence Pierre Antoine Gatier
 30 rue Guynemer
 75006 Paris
 FRANCE
 +33 (0)1 40 46 08 80 66

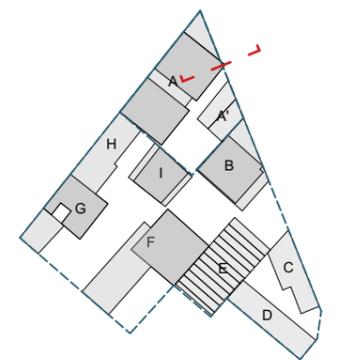
DESCRIPTION
ZONE 01
 Saillie en coupe sur le
 quai de la gironde

EMETTEUR	ECHELLE
 PPX	1:150, 1:50



LEGENDE

----- Limite unité foncière



ZONE 01
 Saillie en coupe
 sur le quai de la
 gironde

INDICE
 PHASE
 PC

DATE : 11 Décembre 2023

DEMANDE D'AUTORISATION

TRANCHE 1 & 2 - Bâtiments A & B

 Débords du projet concerné



DEMANDE D'ACCORD
AUPRES DU GESTIONNAIRE DU
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
AUTORISANT LA SALLIE DE
CORNICHES ET DE BALCONS EN
SURPLOMB DE L'AVENUE
CORENTIN CARIOU ET DU QUAI DE
LA GIRONDE

MAÎTRISE D'OUVRAGE
NEXITY IR PROGRAMMES SEERI
25 Allée Vauban
CS50068 59 562 LA MADELEINE
CEDEX
FRANCE

MAÎTRISE D'OEUVRE
PETITDIDIERPRIoux
47, rue Popincourt
75011 Paris
FRANCE
+33 (0)1 58 30 53 53

OYAPOCK
23 Passage de la main d'or
75011 Paris
FRANCE
+33 6 87 40 49 44

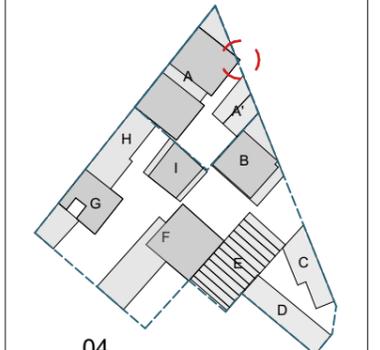
Agence Pierre Antoine Gatier
30 rue Guynemer
75006 Paris
FRANCE
+33 (0)1 40 46 08 80 66

DESCRIPTION
04
INSERTIONS PROJET -
Saillies sur le quai de la
gironde

EMETTEUR	ECHELLE
 PPX	



LEGENDE
----- Limite unité foncière 



04
INSERTIONS
PROJET -
Saillies sur le
quai de la
gironde

INDICE

PHASE
PC

DATE : 11 Décembre 2023

DESTINATAIRE



Numéro de l'envoi : 1A 190 642 1513 8



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION



EXPÉDITEUR

Quai de la Gironde TR4
SAS QUAI DE LA GIRONDE
- Nexity seer -
19 quai de vermeil - TSA 6030
75001 PARIS cedex 08

La Poste - SA au capital de 5 284 807 104 euros - 350 000 000 RCS Paris - Siège social : 8 RUE DU LIONEL PIERRE, AVA - 75016 PARIS

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution

Les modes d'accès direct à l'information de distribution :

Par SMS - Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS)

Sur internet www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion)

Par téléphone

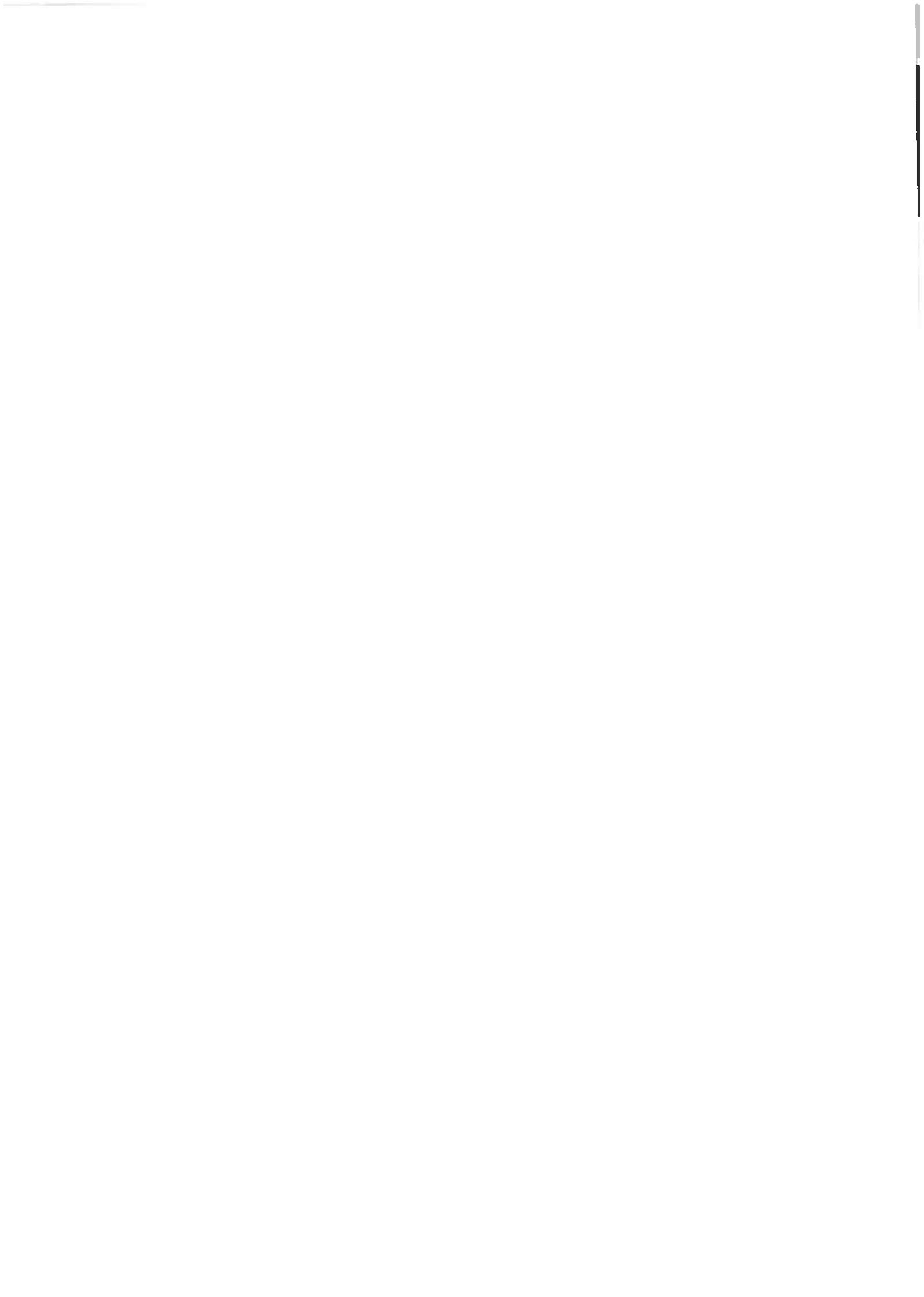
- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
- Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/min à partir d'un téléphone fixe) du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr
Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.



Date :	Prix :	CRBT :
	Niveau de garantie :	
	16 € <input type="checkbox"/>	153 € <input type="checkbox"/>
		458 € <input type="checkbox"/>

PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER DABI ET CLIENT



PC.10
LETTRE AUTORISATION DE DÉBORD

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

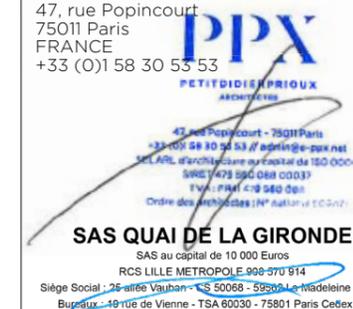
OPERATION
QUAI DE LA GIRONDE
Programme mixte anciens entrepôts EMSALEM
Quai de la gironde , 75019 PARIS

MAITRE D'OUVRAGE

SAS QUAI DE LA GIRONDE
25 Allée Vauban
CS 5006859 562 LA
MADELEINE CEDEX

MAÎTRISE D'OEUVRE

PETITDIDIERPRIoux
47, rue Popincourt
75011 Paris
FRANCE
+33 (0)1 58 30 53 53



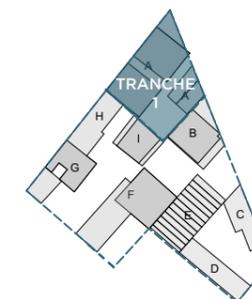
DESCRIPTION

PC 10
L'ACCORD DU GESTIONNAIRE DU DOMAINE PUBLIC

EMETTEUR	ECHELLE
PPX	

LEGENDE

----- Limite unité foncière



PC 10

L'ACCORD DU GESTIONNAIRE DU DOMAINE PUBLIC
INDICE
10

PHASE
PC

DATE : Décembre 2023



Direction de la Voirie et des Déplacements
Service du Patrimoine de Voirie

Paris, le 28/12/2023

La Direction de la Voirie et des Déplacements

à

SAS QUAI DE LA GIRONDE

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de Voirie Routière, article R 112-3 ;

Vu le PLU de Paris, notamment ses articles UG11.2 et UG 11.3 ;

Vu le règlement de voirie de la Ville de Paris, notamment son Chapitre IIIème ;

Madame, Monsieur,

Mes services ont été saisis, d'une demande d'accord, en qualité de gestionnaire du domaine public, concernant les occupations en surplomb du domaine public viaire au niveau du quai de la Gironde / 16-22 avenue Corentin Cariou, du projet de construction d'un bâtiment (bâtiment A - tranche 1), à Paris 19ème arrondissement.

Les saillies sur le domaine public sont les suivantes :

- Sur la façade du bâtiment A projeté donnant sur le quai de la Gironde, du niveau R+4 au niveau R+7 : balcons avec une saillie de 0,73 m par rapport à la limite séparative du domaine public.
- Sur la façade du bâtiment A projeté donnant sur le quai de la Gironde, dans les hauteurs des niveaux R+2 au niveau R+3 : corniches avec une saillie de 0,20 m par rapport à la limite séparative du domaine public.

Après instruction par mes services, il apparaît que l'occupation du domaine public viaire, par les débords de constructions du projet (saillies) qui m'a été soumise par SAS QUAI DE LA GIRONDE ne présente pas d'incompatibilité d'usage avec le domaine surplombé.

Le règlement de voirie de Paris nous permet d'autoriser l'occupation du domaine public routier par des surplombs de constructions dès lors que, ceux-ci sont conformes aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Paris.

Par conséquent, sous réserve de la validation par les services de la Direction de l'Urbanisme que, les saillies sur le domaine public de voirie prévues au projet respectent les dimensions maximales autorisées par les dispositions pertinentes du PLU et, en application des dispositions du règlement de voirie de la Ville de Paris, les débords de constructions tels que figurant au dossier de demande de permis de construire sont autorisés.

Je précise également que, cette autorisation est attachée au bâtiment, et qu'il n'est en conséquence pas nécessaire de solliciter une nouvelle demande d'autorisation, en cas de transmission de cette construction.

D'autre part, cet accord ne dispense pas le pétitionnaire de disposer de toutes les autorisations réglementaires nécessaires pour le déploiement de ce projet.

Aussi, le projet ne portant pas atteinte aux exigences du règlement de voirie, je vous informe, que les saillies du bâtiment devront être regardées, à compter de la délivrance de l'autorisation d'urbanisme correspondante, comme couvertes par l'autorisation prévue à l'article R 112-3 du code de la voirie routière.

Le chef de la Division de la Réglementation,
Autorisations et Contrôle
Service du Patrimoine de Voirie



David AMSALLEM